**Fête de la Montagne – Val Louron – 25 Mars 2017
VILLAGE TEST – FRONT DE NEIGE**

**Informations sur l’accès au Village Test & l’utilisation de produits**

**Préambule :** Le test se déroule durant toute la journée. De 8h à 17h.
Les marques présentent sont: Dynafit, Salomon, TSL

**Article 1 – Inscription**
Chaque exposant présent aura son mode de fonctionnement propre. Cependant les participants s’engagent à indiquer leurs coordonnées actuelles (adresse postale, téléphone, email) si les marques leurs demandent. Une caution de type **carte d'identité** sera également demandée durant la durée du test.

Conditions de participation pour les mineurs : La participation des mineurs (moins de 18 ans) est possible si ils y sont autorisés. L’identité et les coordonnées du parent/représentant légal autorisant la participation doivent alors être indiquées sur le formulaire d’inscription. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la validité de cette autorisation avant d’admettre le mineur à participer à la manifestation.

**Article 2 – Equipement personnel**
Seuls les ensembles Ski-fixations sont fournis aux participants par les marques présents.
Chaque participant doit donc impérativement se munir des autres équipements nécessaires à la pratique du ski de randonnée, en particulier **chaussures a inserts**, bâtons, casque, masque, ainsi que tout autre équipement personnel qui lui serait nécessaire.
Certains exposants pourront prêter quelques paires de chaussures ainsi que des peaux. Nous vous conseillons néanmoins de venir avec vos propres équipements pour ces 2 catégories d’outils indispensables.

 **Article 3 – Spécificité de l'activité Yooners**
La marque TSL met à disposition une dizaine de yooners pour la journée. Ce sera les membres de l'association Transpyros qui seront en charge du prêt pendant la journée. Les Yooners seront prêtés pour une durée de 1h maximum (afin que tout le monde puisse en profiter) en échange d'une pièce d'identité de caution. Les yooners ne pourront être seulement utilisés sur le tapis Trounquet ou le télésiège des Rochers. Attention vous allez évoluer sur des pistes, vous devez donc faire attention aux autres usagers !

**Article 4 – L’aire d’initiation / test**
Si vous participez à la randonnée du matin, vous suivrez donc le parcours proposé par les encadrant.
Sinon si vous testez une paire seul, faites attention à la pratique du ski de randonnée sur les pistes de skis la station, qui est normalement interdite. Cependant la descente sur les pistes de la station est conseillée..

**Article 5 – Durée maximale des tests**
Durant la matinée, le matériel peut être emprunté le temps de la randonnée. Le participant s'engage à le ramener dès le retour au point de départ des randonnées sous le chapiteau.
Pour l'après-midi, l’objectif est de permettre à tous les participants de tester une variété de gammes et de modèles. La durée maximale d’emprunt souhaitée d’un modèle de ski est donc de une heure et trente minutes (1h30).

**Article 6 – conditions du Prêt- Dédommagement**
Le matériel est confié aux participants par les marques partenaires pour un temps d’emprunt préalablement défini et est ainsi placé sous leur responsabilité. En ce sens, ils s’engagent à veiller à la garde et à la conservation du matériel prêté.
Les participants s’engagent en particulier :
- A éviter toute détérioration du matériel pendant l’utilisation,
- A éviter tout usage anormal du matériel,
- A ne pas le laisser sans surveillance s’ils déchaussent,
 - A ne pas confier le matériel à une autre personne,
Tout participant sera donc redevable de pénalités vis-à-vis de la marque concernée si des détériorations sont constatées lors de la restitution du matériel. Ces pénalités pourront être de la sorte suivante :
- Restitution des skis avec rayure de la semelle : 15 €
- Restitution des skis avec de grosses détériorations (ex : carres arrachées) : 300 €
En cas de vol, les participants s’engagent à informer immédiatement la marque propriétaire, à lui apporter tout leur concours pour le dépôt de la plainte auprès des services de police et à fournir les déclarations attestant de l’évènement et de ses circonstances.

**En empruntant du matériel, l'usager accepte ce présent règlement.

La Transpyros**